

TRANSFERT
DE LA
COMPÉTENCE

EAU

ASSAINISSEMENT

À LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

1ER JANVIER 2026

CAS DES COMMUNES
EN RÉGIE
COMMUNALE



RÉGION
LÉZIGNANAISE
CORBIÈRES
MINERVOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CE QUI NE VA PAS CHANGER

EXPLOITATION : Les réseaux d'assainissement et d'eau potable ainsi que les ouvrages continueront d'être exploités en régie, avec l'appui de prestataires extérieurs au besoin sur des points spécifiques.

Les agents techniques communaux continueront d'exploiter au quotidien les réseaux et les ouvrages. Ils seront mis à disposition de la CCRLCM pour ces 2 compétences.

Les relevés des compteurs continueront d'être réalisés par les agents communaux ou par le prestataire habituel de votre commune.

CE QUI VA CHANGER

TRAVAUX : C'est la nouvelle Régie des eaux de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois (CCRLCM) qui va prendre à sa charge tous les investissements à venir sur la distribution d'eau potable et sur l'assainissement collectif (les travaux en domaine privé restent à la charge des propriétaires.)

VOS INTERLOCUTEURS : Ce sera la Régie des Eaux de la CCRLCM. Une gestion clientèle sera mise en place du lundi au vendredi :

-8h00 à 12h00

-13h30 à 17h00

Téléphone : 04-68-27-04-54

Courriel : servicedeseaux@ccrlcm.fr

**Adresse : 48 avenue Charles Cros
11 200 Lézignan Corbières**



FORMULAIRES DISPONIBLES

Plusieurs formulaires vont être disponibles sur le site internet de la CCRLCM et distribués en mairie :

- Formulaire de demande de branchement
- Formulaire de souscription d'abonnement
- Formulaire de relevé contradictoire
- Formulaire de résiliation d'un contrat de fourniture d'eau

ASTREINTE

En dehors des heures 8h00/12h00 et 13h30/17h00 du lundi au vendredi, mise en place d'un système d'astreinte à la régie des Eaux de la CCRLCM pour les cas d'urgence uniquement.

Ce service est disponible de 17h00 à 8h00 du lundi soir au vendredi matin et du vendredi 17h00 au lundi 8h00. Disponible également les jours fériés.

Téléphone : 04-68-27-85-57

Courriel : servicedeseaux@ccrlcm.fr

INFORMATIONS FACTURATION

Deux factures seront émises par an par la CCRLCM

La première facture de la CCRLCM sera établie entre avril et juin 2026 selon les communes.



www.ccrlcm.fr



Facebook



Linkedin



RÉGION
LÉZIGNANAISE
CORBIÈRES
MINERVOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES